

*Initiatives ministérielles*

n'ont pas diminué de 1, 2, ou 5 p. 100 ou même d'un quart de 1 p. 100.

J'ai parlé de la situation internationale et, en un sens, des guerres qui peuvent éclater. J'ai parlé de la nécessité pour le Canada de s'occuper de l'OTAN. J'ai parlé précisément de la nécessité de voir à ce que nos politiques et nos méthodes en matière de recherche et de sauvetage ainsi que l'emplacement de nos bases soient les meilleurs possible, et cela devrait même pouvoir être confirmé par un examen approfondi.

Je veux revenir à ce que je disais au début de mon discours au sujet de la relation qui existe entre la scène internationale et notre politique de défense actuelle. Je vois très simplement la politique de défense comme une police d'assurance. Supposons que vous allez chez le médecin et dites: «Merci docteur, vous venez de me dire que je n'ai pas le cancer, mais je suis quand même certain que je vais mourir. J'ai une douleur insondable. Je ne sais quelle en est la cause. Maintenant que vous m'avez dit quelle maladie je n'ai pas, je vous en prie, dites-moi ce que j'ai.» Vous n'allez pas, le même jour, vous empresser d'aller voir votre avocat ou de lui téléphoner pour lui dire d'annuler votre police d'assurance, parce que vous ne voulez pas prendre de risques. C'est essentiellement la même chose dans le cas d'une politique de défense.

Si nous avons une bonne politique de défense, nous n'aurons jamais à faire la guerre. Si nous ne faisons jamais la guerre, nous n'aurons pas à nous préoccuper du projet de loi C-25, parce qu'il n'y aura pas toutes ces victimes dont il est question dans ce projet de loi.

Une politique de défense est plus qu'une police d'assurance. Quelle que soit sa longueur et quelle que soit la façon dont elle est rédigée, une politique de défense vise essentiellement certains objectifs. Elle vise à protéger le Canada, à protéger les Canadiens ici et à l'étranger ainsi qu'à protéger nos intérêts maritimes, aériens et terrestres. Du point de vue de la mise en oeuvre, notre politique de défense ne sera efficace que si nos forces sont suffisamment mobiles pour qu'on puisse les envoyer défendre nos intérêts sur la terre, sur la mer et dans les airs.

Il ne faut surtout pas oublier cela. De cette façon, nous verrons à ce qu'il ne se passe rien dans notre pays et pourrons ainsi apporter notre contribution sur la scène internationale, ce qui, je l'espère, nous aidera à éviter la guerre et les pertes indescriptibles qui en découlent. C'est terrible à dire, monsieur le Président, mais j'ai

mentionné il y a une quinzaine de minutes que la Seconde Guerre mondiale avait fait 100 millions de victimes.

Au cours d'une conférence à laquelle j'ai assisté il y a huit ou neuf ans, un conférencier a fait une remarque que je n'ai pas particulièrement aimée mais qui, à mon avis, est très révélatrice. À côté d'un conflit entre deux grandes puissances, voire entre deux puissances de deuxième ordre, la Deuxième Guerre mondiale aurait l'air d'un pique-nique. Pareille déclaration donne froid dans le dos. Et elle m'amène à me demander comment nous percevons notre avenir au Canada.

Je m'empresse d'ajouter que ce changement politique ne suit pas une marche inexorable. Qu'un recul politique ou un retour en arrière n'est pas à écarter. Les députés n'ont qu'à se rappeler la nuit que nous avons passée à la Chambre à parler de la place Tien An Men. M. Gorbatchev n'a pas encore gagné la partie. Il peut perdre le pouvoir. Et il n'est pas impossible que nous assistions à quelques renversements des tendances nationalistes actuelles.

Je ne prétends pas que l'Union soviétique n'engagera jamais plus d'action militaire en Europe centrale. Mais il n'est pas impossible que ce soit alors contre une armée nationale ou encore comme champion d'un nouvel ordre européen. Qui sait?

C'est l'Europe qui est actuellement le théâtre de ces changements, mais n'oublions le tiers monde et d'autres pays que nous n'avons pas à nommer à la Chambre. Je crois que le Canada doit se donner une ligne de conduite minimum. Je demande instamment à mon collègue, le ministre de la Défense nationale, même si la situation n'est guère propice maintenant, de faire au moins une déclaration de principe provisoire pour indiquer dans quelle voie s'engage notre défense nationale actuellement. Comme nous tous à la Chambre, il doit se rendre compte que la confusion et la consternation règnent chez bien des gens dont le moral tient uniquement aux qualités exceptionnelles de notre état-major et de notre personnel civil au ministère de la Défense nationale, et que cet état d'esprit se répercute jusqu'aux plus bas échelons.

Je trouve que c'est un projet de loi exceptionnel, qui parle de dignité humaine et de droits de la personne. Qui ne serait pas en faveur des droits de la personne à la Chambre? Il ne s'agit pas de savoir si nous sommes en faveur de ces droits, mais jusqu'à quel point nous le sommes. Qui voudrait, par exemple, risquer de perdre quelque chose qui pourrait favoriser la dignité humaine ou les droits de la personne? À quel moment la responsabilité doit-elle l'emporter sur les droits de la personne? Ce sont-là des questions intéressantes. En fait, même si